



## La Ville de Lancy présente son Plan climat communal

D'ici à 2030, les objectifs de la Ville de Lancy sont de réduire de 60% les émissions de gaz à effets de serre (GES) directes et indirectes par rapport à 1990, et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Validé à l'unanimité par le Conseil municipal du 18 avril 2024, le [Plan climat lancéen](#) entre instantanément en vigueur et sera présenté à la population à l'automne prochain.

Conformément à la motion « Pour un plan climat lancéen » adoptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 et à la réponse du Conseil administratif du 28 janvier 2021, l'Unité de développement durable du Service de l'aménagement du territoire a travaillé durant près de trois ans à l'élaboration du document.

### Deux volets et 37 mesures-phares

Le Plan climat Lancy 2024 – 1<sup>ère</sup> génération (PCL) s'articule autour de deux axes : la réduction des émissions de GES (29 mesures) d'une part et l'adaptation du territoire lancéen aux défis présents et futurs du changement climatique (8 mesures) d'autre part. Parmi celles-ci, le PCL comprend également des mesures-phares qui concernent directement les services de l'administration, démontrant ainsi l'engagement de la Commune dans la voie de l'exemplarité pour développer une administration plus durable et résiliente face au changement climatique.

Ce catalogue de 37 mesures-phares recouvre les thématiques de l'énergie, la construction durable, la mobilité ou encore les biens de consommation et le territoire. Pour Damien Bonfanti, conseiller administratif en charge du développement durable et de l'aménagement du territoire : « Le PCL est un outil essentiel pour lutter contre le changement climatique et adapter notre territoire aux conséquences du dérèglement climatique. Il s'agira avant tout de préserver notre cadre de vie pour les générations actuelles et futures. »

### Un plan climat évolutif

Au cours des prochaines années, le PCL sera amené à évoluer, en fonction de l'avancement des mesures-phares et de l'évolution des enjeux. Un suivi exigeant de sa mise en œuvre sera mis en place et des comptes rendus seront régulièrement publiés, pour garantir le respect des engagements de la Commune en faveur de la transition écologique et climatique.

### Contact

Damien Bonfanti, conseiller administratif délégué au développement durable  
[d.bonfanti@lancy.ch](mailto:d.bonfanti@lancy.ch)

La Ville de Lancy compte près de 600 collaboratrices et collaborateurs investi-es au quotidien auprès des quelque 35'700 habitant-es. Avec plus de 2'300 entreprises - de la PME/PMI à la multinationale - établies sur son territoire offrant près de 19'000 emplois, le dynamisme économique communal est attractif. Bénéficiant d'une situation géographique centrale, elle se trouve au cœur du développement d'un nouveau pôle urbain (PAV) et dispose de deux gares du Léman Express reliant Lancy à toute l'agglomération franco-valdo-genevoise.

